

AFFAIRE N° 16 - Aménagement et réfection du chemin qui, de la route du Bois de Nèfles, conduit à la Chapelle de cette localité.

Le Maire donne lecture du rapport :

" Messieurs,

Il s'agit d'un travail peu important qui, à mon avis, pourrait être inclus dans la masse des travaux de réfection du Chemin du Bois de Nèfles, pour lesquels vous venez de voter un emprunt de 12.500.000. frs.CFA. auprès du Crédit Agricole. "

M. BOYER : Dans tous les cas, les habitants du Chemin Tesson Gauvin attendent depuis longtemps.

LE MAIRE : Je réponds encore une fois que les propriétaires riverains de ce Chemin n'ont pas fait ce qu'il fallait. Mais comme il est certain maintenant que le fait ne peut être imputé à la Municipalité qui n'a pas cessé de réclamer les titres nécessaires à une opération de ce genre, et que par ailleurs nous avons la quasi certitude d'obtenir des fonds pour la modernisation de ce chemin, je demanderai à notre Collègue BOYER d'assurer au Service des Gardes-Champêtres l'enquête nécessaire pour relever tous les noms des propriétaires riverains et obtenir d'eux l'engagement qui est indispensable. M. FONTAINE se trouvant dans la salle, je lui demande de commencer ce travail dès la semaine prochaine.

Ainsi, les habitants de Sainte-Clotilde, riverains du Chemin Tesson Gauvin, auront entière satisfaction, à la condition bien entendu qu'aucun d'eux ne fasse d'objection à la signature de l'engagement qui leur sera soumis.

Approuvé  
le 13 déc/1963  
Le Préfet  
A la lecture  
Signé J. Chabouat